

Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales

Cet indicateur mesure la part d'une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, au trimestre d'automne, à l'enseignement ordinaire, qui ont obtenu une sanction des études collégiales au terme de la durée prévue et après chacune des années écoulées depuis leur entrée au collégial.

Les statistiques portant sur l'obtention d'une sanction des études collégiales contribuent à évaluer la réussite des étudiantes et des étudiants fréquentant le réseau collégial au Québec.

Les tableaux présentent les taux cumulatifs d'obtention d'une sanction des études collégiales à la fin de chaque année depuis l'entrée au collégial. On observe le cheminement des étudiants inscrits pour la première fois au collégial aux trimestres d'automne de 1997 à 2016, à l'enseignement ordinaire, à un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC).

Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées dans le calcul, soit les diplômes d'études collégiales (DEC), obtenus dans le programme initial ou non, et les attestations d'études collégiales (AEC).

Ce tableau présente les taux cumulatifs d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistrés à la fin de chaque année écoulée depuis l'entrée au collégial, selon le type de formation, pour l'ensemble du réseau collégial.

Taux cumulatifs d'obtention d'une sanction des études collégiales enregistrés chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, à un programme menant au DEC (y compris les sessions d'accueil ou de transition), aux trimestres d'automne de 1997 à 2016, selon le nombre d'années écoulées depuis l'entrée au collégial, par type de formation, dans l'ensemble du réseau collégial¹

Nombre d'années écoulées ²	Programmes menant à un DEC de la formation <u>préuniversitaire</u> à la 1 ^{re} inscription au collégial																			
	Trimestre d'automne																			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
2	40,6	40,6	40,7	41,3	42,4	42,3	42,5	42,9	43,3	41,8	40,6	41,3	40,4	37,9	38,6	39,7	38,9	38,3	38,0	37,3
3	60,6	60,6	60,4	62,2	63,6	63,7	63,8	63,6	64,2	63,7	62,6	63,1	61,9	61,8	62,8	63,6	64,0	63,7	63,5	
4	68,3	68,3	68,4	69,9	71,4	71,4	71,8	71,1	71,8	71,2	70,6	70,3	70,1	70,9	71,6	71,9	71,5			
5	72,5	72,6	72,8	74,0	75,5	75,4	75,7	75,0	75,8	75,3	74,8	74,5	74,7	74,4	74,9	75,5	76,0			
6	74,7	74,8	75,1	76,3	77,5	77,3	77,5	77,0	77,7	77,3	77,1	76,6	76,9	76,6	77,2	77,6				
7	76,0	75,9	76,4	77,5	78,7	78,5	78,8	78,2	78,7	78,5	78,3	78,0	78,2	77,9	78,3					
8	76,8	76,8	77,1	78,3	79,5	79,3	79,6	78,9	79,5	79,3	79,1	78,8	79,1	78,7						
9	77,4	77,3	77,7	78,8	80,1	79,9	80,1	79,5	80,1	79,9	79,7	79,4	79,7							
10	77,9	77,8	78,1	79,2	80,5	80,2	80,5	79,9	80,5	80,2	80,1	79,8								
11	78,2	78,2	78,5	79,6	80,8	80,5	80,8	80,3	80,8	80,5	80,5									
12	78,6	78,4	78,7	79,8	81,1	80,8	81,0	80,5	81,0	80,7										
13	78,9	78,7	79,0	80,0	81,3	81,0	81,2	80,7	81,2											
14	79,1	78,8	79,2	80,1	81,4	81,2	81,4	80,9												
15	79,2	79,0	79,3	80,3	81,6	81,4	81,6													
Nouveaux inscrits (N)	31 005	30 995	30 519	29 262	28 603	28 092	28 582	28 858	29 573	31 529	33 857	34 500	33 902	34 264	33 880	33 703	33 312	32 658	31 713	31 585

Nombre d'années écoulées ²	Programmes menant à un DEC de la formation <u>technique</u> à la 1 ^{re} inscription au collégial																			
	Trimestre d'automne																			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
3	33,7	34,5	35,6	37,0	37,5	38,8	38,2	37,9	37,3	37,4	37,8	37,3	36,3	35,7	35,8	37,0	36,2	36,0	34,8	--
4	50,8	51,7	52,8	53,9	54,6	56,2	55,3	55,1	54,6	55,4	56,3	55,2	55,3	54,9	54,5	55,7	54,6	54,6		
5	57,2	58,5	59,2	60,9	61,3	62,9	62,1	61,4	61,1	62,4	62,8	62,4	62,5	62,0	61,2	62,6	61,6			
6	60,6	61,7	62,2	64,0	64,5	65,8	65,3	64,5	64,3	65,4	66,3	66,0	66,1	65,4	64,5	66,1				
7	62,6	63,4	64,1	65,9	66,4	67,4	67,1	66,2	66,1	67,0	68,3	68,1	68,1	67,3	66,7					
8	63,8	64,7	65,4	66,9	67,5	68,7	68,3	67,4	67,3	68,3	69,5	69,3	69,4	68,4						
9	64,8	65,7	66,2	67,8	68,6	69,4	69,0	68,3	68,3	69,2	70,4	70,2	70,3							
10	65,4	66,2	66,9	68,5	69,3	70,2	69,8	69,0	68,9	69,9	70,9	70,8								
11	65,9	66,7	67,5	69,0	69,8	70,7	70,3	69,6	69,4	70,4	71,4									
12	66,3	67,2	68,0	69,3	70,2	71,1	70,7	70,1	69,8	70,8										
13	66,7	67,5	68,2	69,6	70,6	71,4	71,1	70,3	70,2											
14	67,0	67,8	68,5	69,9	70,8	71,7	71,4	70,7												
15	67,2	68,1	68,9	70,2	71,1	72,0	71,6													
Nouveaux inscrits (N)	17 615	17 590	17 069	16 363	16 359	14 689	13 663	13 604	13 691	13 887	14 936	15 410	15 442	16 428	16 579	16 510	16 359	16 231	15 830	--

Nombre d'années écoulées ²	Sessions d'accueil ou de transition à la 1 ^{re} inscription au collégial																			
	Trimestre d'automne																			
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
3	13,5	14,4	13,3	13,3	13,8	13,4	13,8	13,9	14,4	14,7	13,6	12,8	10,7	11,3	11,2	11,7	11,2	11,8	10,3	--
4	28,9	29,4	29,3	29,9	33,2	30,0	31,6	31,6	30,9	29,3	28,2	26,6	26,6	27,2	28,9	27,5	27,8			
5	38,5	39,5	39,7	40,1	43,3	40,1	41,7	41,5	42,2	41,8	39,1	38,6	36,9	36,6	37,0	38,5	38,2			
6	43,6	45,0	45,4	46,2	48,7	45,5	47,2	47,0	47,7	47,5	44,5	43,7	42,8	42,2	42,4	44,0				
7	47,0	48,3	48,2	49,4	51,3	49,1	50,5	50,0	50,4	50,6	47,8	46,9	46,3	45,7	45,6					
8	48,8	50,2	49,9	51,3	53,1	51,1	52,6	51,9	52,2	52,5	50,0	49,0	48,5	47,8						
9	50,1	52,1	50,8	52,2	54,7	52,6	54,1	53,1	53,6	53,9	51,5	50,5	49,8							
10	51,2	52,9	51,7	53,1	55,3	53,5	55,4	53,9	54,5	54,6	52,6	51,7								
11	51,9	53,8	52,5	53,8	55,9	54,1	56,0	54,6	55,2	55,5	53,5									
12	52,5	54,4	53,1	54,3	56,6	54,8	56,6	55,4	55,7	56,2										
13	53,0	54,9	53,5	54,8	57,3	55,2	56,9	55,9	56,2											
14	53,3	55,4	54,0	55,1	57,5	55,6	57,2	56,4												
15	53,5	55,7	54,3	55,4	57,9	56,0	57,7													
Nouveaux inscrits (N)	3 959	4 019	4 174	4 246	4 410	4 780	4 580	4 654	4 671	5 563	6 566	7 363	7 840	7 113	7 009	6 853	6 773	7 288	7 215	--

1. Toutes les sanctions des études collégiales sont considérées, soit les diplômes d'études collégiales (DEC), obtenus ou non dans le programme initial, et les attestations d'études collégiales (AEC).
2. Le nombre d'années écoulées est calculé à partir du trimestre d'automne de l'entrée au collégial jusqu'au moment de l'obtention d'une sanction des études collégiales. Il s'agit de périodes d'observation. Elles ne traduisent pas la durée réelle des études collégiales, car un étudiant a pu s'absenter du réseau collégial pendant un trimestre ou plus, ou encore pendant une année ou plus, avant d'obtenir une sanction des études collégiales.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2019 (Réf. : Dip_typfor_ensV2019.xlsx)

Déclinaison du taux cumulatif d'obtention d'une sanction des études collégiales :

- Ensemble du réseau collégial;
- Réseau d'enseignement (public, privé subventionné, écoles gouvernementales);
- Sexe;
- Type de formation (DEC préuniversitaire, DEC technique et sessions d'accueil ou de transition);
- Famille de programmes menant à l'obtention d'un DEC de la formation préuniversitaire;
- Famille de programmes menant à l'obtention d'un DEC de la formation technique.

Commentaires

La cohorte des étudiants inscrits pour la première fois au collégial à l'automne 2014 dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation préuniversitaire est la plus récente pour laquelle on dispose du taux d'obtention deux ans après la durée prévue. Parmi les étudiants de cette cohorte, 38,3 % ont obtenu une sanction des études collégiales deux ans après leur entrée au collégial. Ce taux passe à 63,7 % après trois ans et à 71,5 % après quatre ans, soit deux ans après la durée prévue des études.

Pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2013, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, 36,2 % des étudiants ont obtenu une sanction des études collégiales trois ans après l'entrée au collégial. Ce taux passe à 54,6 % après quatre ans et à 61,6 % après cinq ans, soit deux ans après la durée prévue des études. Pour les programmes techniques, la cohorte 2013 est la plus récente pour laquelle on dispose du taux deux ans après la durée prévue.

Pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2013, dans un programme de Tremplin DEC d'un cheminement en accueil ou en transition, 11,2 % des étudiants ont obtenu une sanction des études collégiales trois ans après l'entrée au collégial. Ce taux passe à 27,5 % après quatre ans et à 38,2 % après cinq ans.